

Réunion du 05 mars 2018 à 20 heures 30

Convocation en date du 27 février 2018.

Sont présents :

M. BILLEPINTE Thierry, M. BECARD Nicolas, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick, Mme LACASSIN Dominique, M. PAGES Lilian.

Absent excusé: aucun

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 heures 45.

Le procès-verbal de la réunion du 05 février 2018 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

★ TRANSFERT de CHARGES

Le rapport d'évaluation des charges transférées doit être transmis aux communes membres avant l'approbation par les membres du Conseil Communautaire.

Aussi, Monsieur le Maire précise qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 janvier 2018.
- La modification des attributions de compensation après transfert de charges

① L'évaluation des charges transférées :

Pour la compétence PLUI

Le montant global porté sur la dépense est de 20 000 euros (hors frais de mise en place)

La commission a travaillé sur plusieurs hypothèses à savoir :

- un calcul fondé sur le seul critère de la population
- un chiffrage pour moitié sur la population et pour moitié sur le nombre total de logements

Le principe retenu par la CLECT est le suivant :

50 % le poids de la population et 50 % le nombre total de logements

La charge financière transférée pour la commune de Lelin-Lapujolle est de 704,45 €
(cf le tableau de la CLECT)

Pour la compétence GEMAPI

Le montant global transféré est de 34 890,71 €.

La commission a travaillé sur plusieurs hypothèses, à savoir :

- un scénario reprenant à 100 % les cotisations fixées par les syndicats aux communes (cf budget 2018)
- un calcul basé pour moitié sur les cotisations 2018 des syndicats et pour moitié sur la population
- un chiffrage fondé pour un tiers sur les participations 2018 des syndicats, un tiers sur la population et un tiers sur la superficie des bassins versants

Le principe retenu est :

un tiers sur les participations 2018 des syndicats, un tiers sur la population et un tiers sur la superficie des bassins versants.

La charge financière transférée pour la commune de Lelin-Lapujolle est de 1 497,36 € (cf le tableau de la CLECT).

② Le calcul des attributions de compensation

Le principe de la fixation libre des attributions de compensation a été retenu (et non le régime de droit commun).

Ainsi, compte tenu du rapport de la commission des charges transférées, la nouvelle attribution de compensation négative pour la commune de Lelin-Lapujolle est de 65 778,96 €.

Les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident

* d'approuver, à l'unanimité, le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 janvier 2018, sous réserve :

- de la présentation des tableaux de synthèse reprenant les cinq dernières années et détaillant les critères et le calcul des transferts réalisés pour chaque commune,
- de l'actualisation des critères retenus pour le calcul des transferts de charge datant de dix ans.

* d'approuver le montant des charges transférées pour la compétence PLUI à la majorité (7 pour et 1 contre) soit 704,45 €.

* de refuser à l'unanimité, le montant des charges transférées pour la compétence GEMAPI, pour un montant de 1 497,36 € et de demander l'application de droit commun (base 2017).

★ ENFANCE et JEUNESSE

L'étude du questionnaire envoyé ou distribué aux parents d'élèves fait état d'une majorité (60%) favorable au retour à la semaine de quatre jours pour la scolarisation des enfants en maternelle et primaire. Les différents conseils d'école ont aussi marqué une nette préférence pour la semaine de quatre jours.

Par contre, le conseil communautaire, lors de sa dernière réunion, malgré les résultats des différentes consultations, a voté pour le maintien de la semaine de quatre jours et demi.

PRÉVISIONS INVESTISSEMENTS 2018

L'accessibilité de la salle des fêtes, si le projet étudié est validé, aura un coût de 12 575, 60 €.

Divers devis sont arrivés :

Dé moussage de la toiture de l'église de Lapujolle 1 926 €

Réfection du plancher de l'église de Lapujolle 6 048 €

Un mini terrain de basket ou handball près du court de tennis,

Un abri grillade à côté de la salle des fêtes, 20 000 €.

Le remplacement des persiennes de la salle des fêtes par des volets roulants solaires 594, 33 € chacun

Un ossuaire pour le cimetière de Lelin pour un coût minimal de 1 540 € ou maximal 2 573 €

L'achat de petit matériel pour la salle des fêtes environ 500 €

Plaque vibrante 1 222 €

La participation à l'achat d'une chambre froide pour la société de chasse (maximum 2 500 €).

Remplacement d'une borne incendie défectueuse ou implantation d'une nouvelle 2 179, 02 €.

MANDATEMENT des DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de pouvoir payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2018, le Conseil Municipal doit autoriser le maire à les mandater dans la limite du quart des dépenses inscrites en 2017 au budget primitif de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1

Vu que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

Vu que pour le budget principal les dépenses d'investissement sont limitées à 25 % des crédits inscrits au budget 2017 avec autorisation du conseil municipal ;

Vu que pour le budget principal de 2017 les 25 % des crédits inscrits en investissements s'élèvent à 5 543,33 € au chapitre 21.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 pour un montant de 767, 52 € au chapitre 21.

Les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2018.

INAUGURATION du 24 MARS

Le 24 mars, l'inauguration des deux columbariums et du parvis de l'église de Lapujolle aura lieu en présence des élus de notre département.

Les invitations sont parties, l'information communale est prête et sera distribuée la semaine prochaine.

BULLETIN MUNICIPAL

Il manque toujours certains articles, la rédaction finale sera réalisée mi-mars par l'ensemble du Conseil Municipal.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. **BECARD** Nicolas

M. **BILLEPINTE** Thierry

Mme **CAMICAS** Anne-Marie

M. **DUCOURNAU** Marc

M. **FAUQUÉ** Olivier

Mme **GAYRIN** Laure

M. **HARDUYA** Franck

M. **LABORDE** Patrick

Mme **LACASSIN** Dominique

M. **PAGES** Lilian

